

# Le Journal du TRI

SICTOM  
DU MARSAN

MAI 2020 N° 41

## EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA CRISE SANITAIRE



### L'ÉDITO du Président

La crise sanitaire à laquelle nous faisons face est sans précédent. Au SICTOM du Marsan, les agents de collecte sont en première ligne depuis le premier jour, faisant preuve d'un sens du service public irréprochable. Cette situation inédite a engendré de nombreuses perturbations et ce n'est malheureusement pas fini. La fermeture des déchèteries, la suspension de la collecte des déchets verts ont été des décisions réfléchies et assumées. L'objectif était de limiter les déplacements et donc la propagation du virus, tout en nous focalisant

sur nos missions prioritaires : les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif. À présent, une nouvelle étape nous attend. À partir du 11 mai, le Syndicat déploiera un dispositif de réouverture des déchèteries avec, en complément, la mise en place de plateformes supplémentaires pour les dépôts de déchets verts. Nous serons mobilisés pour vous accueillir ! Le respect des règles, notre civisme et notre solidarité devront encore nous guider. Je compte vraiment sur vous. Prenez soin de vous et de vos proches.

*Jean-Paul Alyre*

→ Dossier spécial Covid-19 en page 2 et 3

Un doute, une question

☎ 05.58.06.74.74

@ [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)

📘 SICTOM du Marsan



## LE DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LE SICTOM DU MARSAN POUR FAIRE FACE À LA CRISE DU CORONAVIRUS

La pandémie du Covid-19 entraîne une situation inédite. Le quotidien de tous a été bousculé et le sera encore. Petit tour d'horizon du dispositif mis en œuvre pendant cette période si particulière au SICTOM du Marsan.

Le lundi 16 mars, la tenue d'un CHSCT exceptionnel a permis de valider le PCA (Plan de Continuité d'Activités) édictant les missions prioritaires des différents services.



### Le dispositif face à la crise

Suite aux préconisations du gouvernement et des instances sanitaires pour limiter au maximum les déplacements de nos concitoyens, le Syndicat a fermé les 9 déchèteries du territoire dès le mardi 17 mars.

Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif ont été maintenues depuis le premier jour. La collecte des déchets verts à quant à elle été suspendue à partir du mardi 24 mars.

La priorisation des missions s'est faite en prenant en compte les déchets présentant les risques sanitaires les plus élevés (ordures ménagères et tri sélectif), mais également en constituant des équipes de "secours" afin de pallier une éventuelle problématique d'absentéisme.

### Les agents : entre collecte et télétravail !

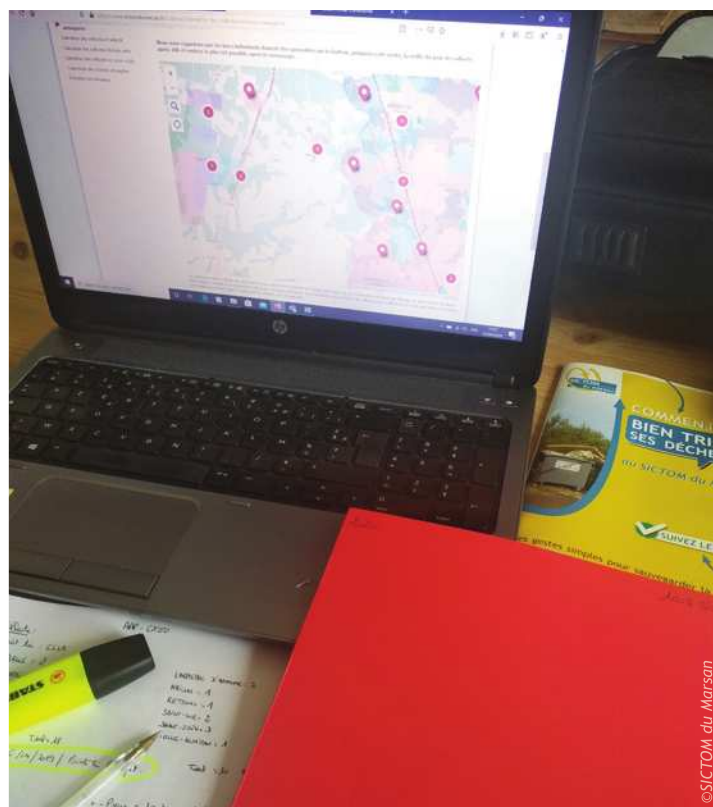
À la collecte :

Pour assurer la continuité des missions prioritaires et préserver la sécurité des agents en limitant les risques de contamination, des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour les équipes :

- Présence de kits de désinfection dans chaque véhicule.
- Distribution quotidienne de masques.
- Mise en œuvre d'une procédure de prise de température à l'embauche.
- Lavage quotidien des tenues.
- Nettoyage renforcé des sanitaires, douches et vestiaires.
- Mise en place d'horaires décalés : embauches, habillage, pauses.
- Instauration d'un « fini-parti » exceptionnel.

En télétravail :

En parallèle, les agents travaillant dans les locaux administratifs (Comptabilité / Marchés publics, secrétariat technique, Communication, Ressources Humaines, Redevance spéciale,...) ont été incités, si cela était réalisable, à effectuer leurs missions en télétravail. Elles ont ainsi pu se poursuivre.







## Merci aux agents de collecte !

Pour accompagner les agents de collecte, de nombreux habitants ont laissé des messages d'encouragement, de sympathie et de fraternité qui ont donné le sourire aux chauffeurs et ripeurs mais également à l'ensemble du personnel. Nous remercions les généreux écrivains et dessinateurs !



L'Atelier à T a offert le goûter aux agents de collecte

Une autre marque de bienveillance a égayé le quotidien du service collecte, celle de l'Atelier à T. En effet, le vendredi 17 avril, le gérant a rendu la pause plus gourmande en apportant des encas à tous les agents de collecte.

Un instant traduisant la solidarité envers les agents de collecte et leurs missions quotidiennes : des moments qui font chaud au coeur en cette période si compliquée !

## À PARTIR DU 11 MAI...



Premièrement, les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif se poursuivront selon les mêmes conditions.

### Reprise de la collecte des bacs à déchets verts à Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont

La collecte des bacs individuels à déchets verts reprendra le lundi 11 mai selon une fréquence hivernale, soit tous les quinze jours. Cette décision a été prise afin de pallier toute situation d'absentéisme problématique concernant les opérations de collecte. Ce service pourrait être interrompu en présence de cas de Covid-19 dans nos effectifs.

Vos jours de collecte seront les mêmes que pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2020. Votre calendrier de collecte est consultable et téléchargeable sur notre site internet : [ww.sictomdumarsan.fr](http://ww.sictomdumarsan.fr) rubrique "Collecte". Ce fonctionnement, quelque peu perturbé, est défini jusqu'à nouvel ordre.

### Réouverture des déchèteries du SICTOM

La réouverture des déchèteries s'opérera le lundi 11 mai avec la mise en place d'un dispositif particulier.

En effet, le Syndicat va tout faire pour ouvrir des plateformes supplémentaires pour les dépôts de déchets verts. Ainsi, en plus des neuf déchèteries, des zones de dépôt de déchets verts devraient faciliter vos apports en limitant le nombre de véhicules sur site. Ces nouveaux sites spécifiques se localiseront à proximité des déchèteries existantes (liste complète en page d'accueil de notre site internet).

Les déchèteries seront ouvertes sur les mêmes amplitudes horaires et seront règlementées par des consignes (voir article dédié en dernière page) nécessaires en cette période exceptionnelle. Vous pouvez également vous adresser à votre mairie afin d'obtenir toutes les modalités du dispositif déployé par le SICTOM du Marsan.



## LES DÉCHÈTERIES DU SICTOM ROUVRENT LEURS PORTES !

Les neuf déchèteries du SICTOM du Marsan rouvriront leurs portes aux usagers le lundi 11 mai. Afin de garantir la sécurité de tous, plusieurs règles d'accès seront mises en place.

La réouverture des neuf déchèteries du SICTOM du Marsan ainsi que des plateformes déchets verts s'effectuera donc le lundi 11 mai.

En raison de la situation sanitaire, afin de respecter les consignes de sécurité et de distanciation sociale, plusieurs



©SICTOM du Marsan

règles d'accès ont été mises en place :

- accès limité à cinq véhicules en simultanément,
- l'attente doit impérativement s'effectuer à l'extérieur des sites et les usagers doivent rester dans leurs véhicules pour attendre leurs tours,
- aucun matériel n'est disponible sur place, chaque usager doit se munir de ses propres outils (pelle, balais, fourche, etc.),
- un seul véhicule par quai est admis,
- présence de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque site,
- étant en contact de centaines de personnes, le gardien ne pourra pas aider les usagers,
- les gestes barrières doivent être respectés par tout un chacun !

→ Plus d'infos sur [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)

## J'ADOpte UN COMPOSTEUR !

Gratuit pour les usagers du SICTOM

Le SICTOM du Marsan met gratuitement un composteur à disposition de ses usagers (dans la limite d'un exemplaire par foyer).

Pour commander le vôtre, rien de plus simple :

- **j'habite les communes de Mont-de-Marsan ou Saint-Pierre-du-Mont** : je remplis le formulaire de demande en ligne sur internet au [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr) rubrique "Réduisons nos déchets" ou par téléphone au **05.58.06.74.74**. Les distributions se font sur notre site de Saint-Perdon,
- **j'habite une autre commune du territoire** : les inscriptions et retraits se font à l'accueil de votre Mairie de résidence.

## DISTRIBUTION DE SACS JAUNES

Disponibles dans toutes les Mairies du SICTOM

Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement pour les usagers du SICTOM du Marsan dans toutes les Mairies du territoire.

Le SICTOM du Marsan organise également une distribution aux Arènes de Mont-de-Marsan tous les premiers jeudis du mois (si férié, distribution reportée au jeudi suivant), de 9h à 17h sans interruption et **SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.**

**Rappel : ne pas surcharger vos sacs afin de faciliter leurs dépôts dans les conteneurs enterrés et semi-enterrés !**

Les usagers des communes de Labastide d'Armagnac, Maillas, Retjons, Saint Gor, Saint Justin et Vielle Soubiran ainsi que ceux possédant des bacs individuels doivent déposer leurs déchets recyclables en vrac.

## JE COMMANDE MA CAISSE DÉCHET'TRI

Triez vos petits déchets destinés à la déchèterie !

Pour faciliter le tri de mes petits déchets électriques, toxiques ou spécifiques, je commande gratuitement ma caisse déchet'tri !

Elle vous permettra de trier et stocker les petits déchets qui sont, par réflexe, mis dans la poubelle noire ou jaune (ampoules, piles, petits appareils électriques, etc.). Il vous suffira ensuite de l'apporter en déchèterie afin que ces déchets puissent être valorisés.



©SICTOM du Marsan

**INSCRIPTIONS SUR**  
[www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)  
rubrique "Déchèteries"  
ou en nous renvoyant  
le coupon ci-dessous ✓

**Je souhaite commander gratuitement ma CAISSE DÉCHET'TRI !**  
(dans la limite d'un exemplaire par foyer)

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Téléphone (portable de préférence) : .....

Mail : .....

par courrier à : SICTOM du Marsan, Opération "Caisse déchet'tri", 1038 route du Marcadé, 40 090 Saint-Perdon

Dimensions de la caisse : 50cm de long sur 30cm de large et 20cm de haut. 30 litres, 1,9kg.